

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° I-1252

présenté par

M. Coquerel, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 30

Supprimer les alinéas 8 à 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer la création d'une taxe de 100 euros pour la délivrance et le renouvellement d'une autorisation provisoire de séjour.

Cette mesure est injuste et socialement inacceptable.

L'autorisation provisoire de séjour (APS) est délivrée à des personnes en attente de régularisation, de décision d'asile, de soins vitaux, ou encore en situation d'urgence humanitaire. Il s'agit souvent de personnes sans emploi, sans droits sociaux, sans logement stable.

Leur imposer une taxe de 100 € revient à faire payer la précarité, à monnayer un droit temporaire de ne pas être expulsé, à tarifier la survie.

Le produit budgétaire attendu d'une telle taxe est infime à l'échelle nationale, mais son impact individuel est lourd, voire insurmontable.

Le gouvernement s'attaque une nouvelle fois aux plus précarisés et maltraités de notre société. Nous nous opposons à cette augmentation inique qui n'a aucune justification.

Nous proposons donc de supprimer la création d'une pareille taxe.